



**PLAN PARTIEL D'AFFECTATION  
LE "VILLAGE"**

juin 2009

ECHELLE 1/1'000

LEGENDES

- périmètre du PPA
- zone d'utilité publique
- bâtiments existants
- bâtiments à conserver portés à l'inventaire
- bâtiments à conserver
- périmètre d'évolution des nouveaux bâtiments
- périmètre d'évolution à titre indicatif
- gabarits
- nombre de constructions autorisées par parcelle
- surface de plancher max. par périmètre d'évolution
- direction d'implantation
- surface de prolongements extérieurs A
- surface de prolongements extérieurs B
- surface en nature de parc (à conserver)
- arborisation (indicatif)
- murs existants à conserver
- liaisons piétonnes (indicatif)
- nouvelles dessertes
- accès aux constructions (indicatif)
- contiguïté obligatoire

Les dispositions réglementaires sont intégrées dans le règlement du PGA

J.P. ORTIS, architecte SIA, AGA, urbaniste FUS Avenue Industrielle 14 1227 Carouge Tél. 022/501 70 85 fax. 022/501 70 87 ortis@safemail.ch



Adopté par la Municipalité  
le 21.04.2008  
Le syndic Le secrétaire

Soumis à l'enquête publique  
du 25.04 au 25.05.2008  
Enquête complémentaire du 08.05  
Le syndic Le secrétaire au 08.06.2009

Adopté par le conseil communal  
le 8.10.2008  
Le président Le secrétaire

Approuvé préalablement par le  
département compétent  
le 19 JAN. 2010  
Le chef du département

Secteur des parcelles  
151 et 152  
non approuvé préalablement  
par le département compétent

Mis en vigueur  
le 26 OCT. 2010

**CERTIFIE CONFORME**  
Service du développement territorial